

2021/0071

**DÉPARTEMENT DU NORD**  
**ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE**  
**COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 27/05/2021  
Reçu en préfecture le 27/05/2021  
Affiché le **27 MAI 2021**  
ID : 059-215900358-20210527-20210527\_A00072-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mai, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16

Étaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.CHATELAIN.CHRETIEN.WERY.  
JOSSET.RAVIDAT.ASCONE.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.MALINGRE.

Absents ayant donné procuration : M. COQUELET à M. BADIDI.  
Mme WAUCHEUL à M. PETIT.

Absente excusée : Mme SALLA.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : Subvention Région fonds spécial de relance et de solidarité des territoires.**

Dans le cadre du projet de rénovation thermique et mise en accessibilité de l'école maternelle, un appel à projet émanant du conseil régional dans le cadre d'un fonds spécial de relance et de solidarité été lancé.

Le projet de rénovation thermique de l'école maternelle représente un coût de 877 995,00 euros H.T.

Le montant de la subvention régionale est de 30 % maximum du coût global avec un montant de subvention plafonné à 150 000,00 euros.

En conséquence, le projet peut prétendre à une subvention de 150 000,00 euros.

Les travaux projetés en 2021 seront à inscrire au budget primitif 2021 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :

## Suite de la délibération 2021/0071

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le **27 MAI 2021**

ID : 059-215900358-20210527-20210527\_A00072-DE

Dépenses		Recettes	
Montant H.T des travaux	877 995,00 €	Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires à hauteur de 30 % - plafonné à 150 000 euros (17,08 %)	150 000,00 €
		Subvention ADVB sollicitée à hauteur de 40% - montant du plafond subventionnable limité à 300 000,00 H.T. (34,17 %)	300 000,00 €
		subvention DSIL 20 %	175 599,00 €
		Fonds propres de commune - 28,75 % du montant HT	252 396,00 €
<b>Montant H.T de l'opération</b>	<b>877 995,00 €</b>	<b>H.T de l'opération</b>	<b>877 995,00 €</b>

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** l'avant-projet présenté ci-dessus,

**Sollicite** le financement départemental plafonné au montant de 150 000,00 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 27 MAI 2021  
Le Maire,

